

Ce document rassemble les éléments d'information disponibles sur le site versé. Ces éléments proviennent pour certains de données figurant dans des bases nationales (voir détail des sources dans la section 'à propos' de Pogéis), pour d'autres de l'apporteur ou de contributeurs à cette fiche.

## A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

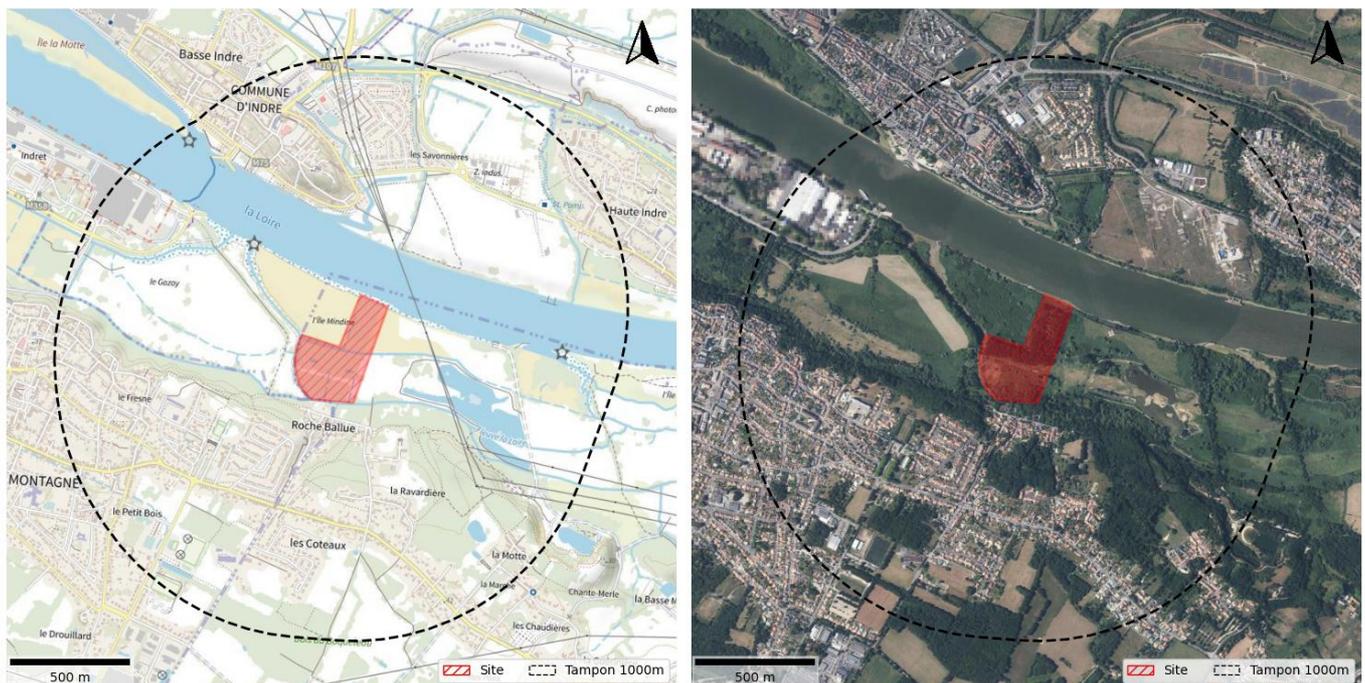
**Surface :** 9.36Ha

### 1. LOCALISATION

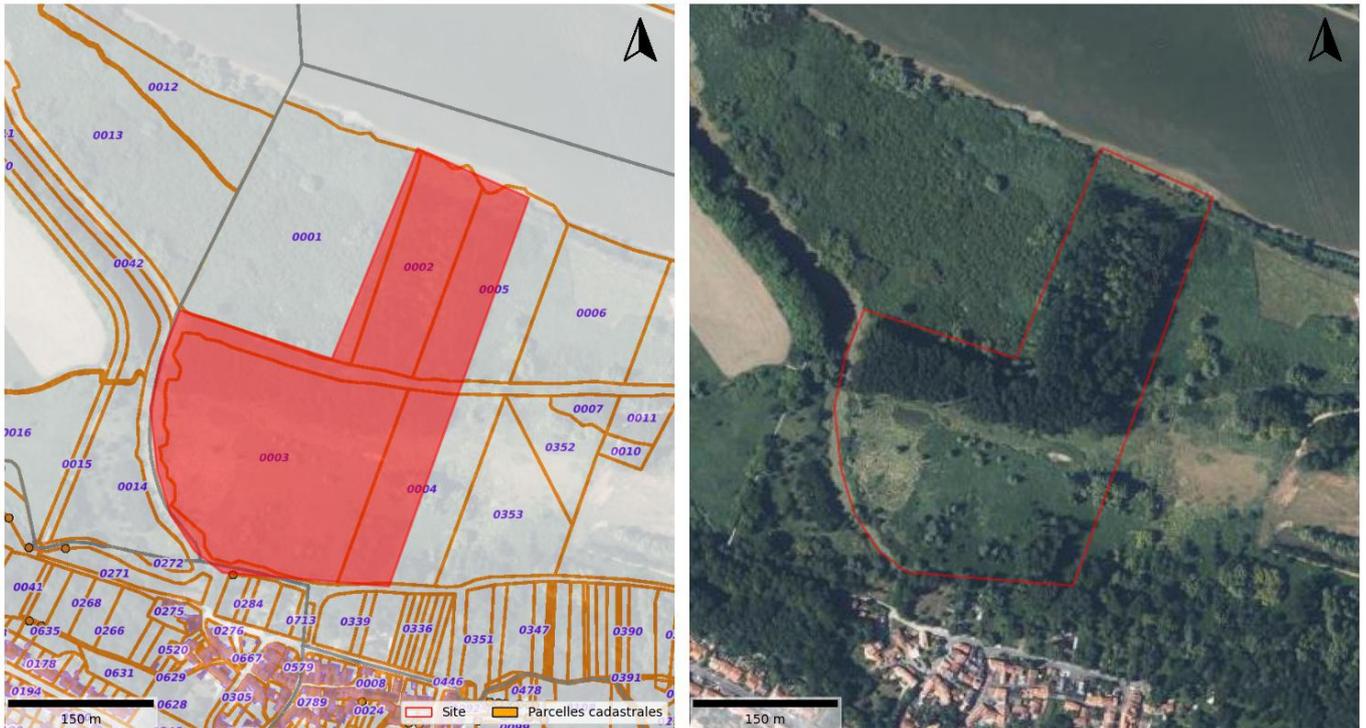
**Adresse :** Rue des roseaux, 44340 Bouguenais

**Communes :** Bouguenais, Indre

Références cadastrales : Commune de Bouguenais, Feuille 1,  
Section AB, parcelles 0001,0002,0003,0004,0005, Commune de Indre, Feuille 1,  
Section AI, parcelles 0042



Carte 1 et 1 bis : Localisation et orthophoto du site (Source : Géoportail)



Carte 2 et 2 bis : Parcelles cadastrales et orthophoto du site (Source : Géoportail de l'Urbanisme)

## 2. DESCRIPTION SOMMAIRE

La cession à titre gratuit de ces parcelles au Fonds de dotation des Conservatoire d'espaces naturels s'inscrit dans la mise en œuvre de mesures compensatoires à l'extension d'un poste électrique RTE situé à proximité (Commune de Brains). Outre des mesures compensatoires in situ, l'arrêté préfectoral prévoyait l'acquisition de zones humides à Bouguenais avec création d'un réseau de mares et abattage partiel d'une peupleraie. Ces mesures ont été mises en œuvre en 2015-2016 sous maîtrise d'ouvrage de RTE qui a acquis les terrains, procédé aux travaux (les obligations induites par l'arrêté sont désormais satisfaites) et missionné Bretagne vivante pour assurer le suivi des mares.

Les parcelles en question sont situées dans le lit majeur de la Loire, dans l'estuaire de la Loire. Elles font donc partie de cet ensemble écologique d'intérêt fonctionnel exceptionnel (ZNIEFF, Natura 2000, réservoir biologique du SRCE, zone identifiée dans la SCAP...). Elles sont hors de la zone de compétence du Conservatoire du littoral. Elles sont situées dans une zone de préemption au titre des Espaces naturels sensibles du Département de Loire-Atlantique, mais le Département ne réalise pas d'acquisition dans cette zone. Les parcelles sont situées à proximité du site de la Roche-Ballue, espace naturel et de loisirs appartenant et géré par la Commune de Bouguenais. Il pourra être envisagé de raisonner la gestion des parcelles à cette échelle.

L'intervention du CEN sur ces parcelles a donc un intérêt à différents niveaux :

- « garantie » de la pérennité des biens acquis et opérations de restauration réalisées dans le cadre des mesures compensatoires ;
- Intervention dans un site naturel d'importance majeure : l'estuaire de la Loire, en complément des actions portées plus à l'aval par le Conservatoire du littoral, et sans concurrence avec l'action du Département de Loire-Atlantique ;

- Mise en œuvre d'un partenariat stratégique pour le CEN et le réseau des CEN avec RTE.

### 3. PROPRIETAIRE(S)

**Contact/référent** : s.fachond@cen-pdl.fr

**Tel** : 02 27 44 52 02

### 4. URBANISME

**Zonage urbanisme** : Ns, Ne

En cas d'absence d'information dans cette partie consulter la mairie ou le plan d'urbanisme en vigueur sur la commune.

### 5. RESEAUX

### 6. FONCTIONS ET USAGES

**Activité historique** :

**Agriculture**

- Culture
- Élevage

**Sylviculture**

**Culture et loisir**

- Chasse

**Activités actuelles**:

**Agriculture**

- Culture
- Élevage

**Sylviculture**

**Culture et loisir**

- Chasse

**Ouverture au public** : non

**Existence d'un plan de gestion des milieux naturels** : oui

**Parcelle abandonnée** : non

**Bénéficiaire d'un droit d'usage** : Convention d'exploitation

### 7. INSERTION DANS UNE POLITIQUE D'ESPACE NATUREL

Le site a déjà fait l'objet d'une acquisition ou d'un projet dans le cadre de :

**Compensation écologique**

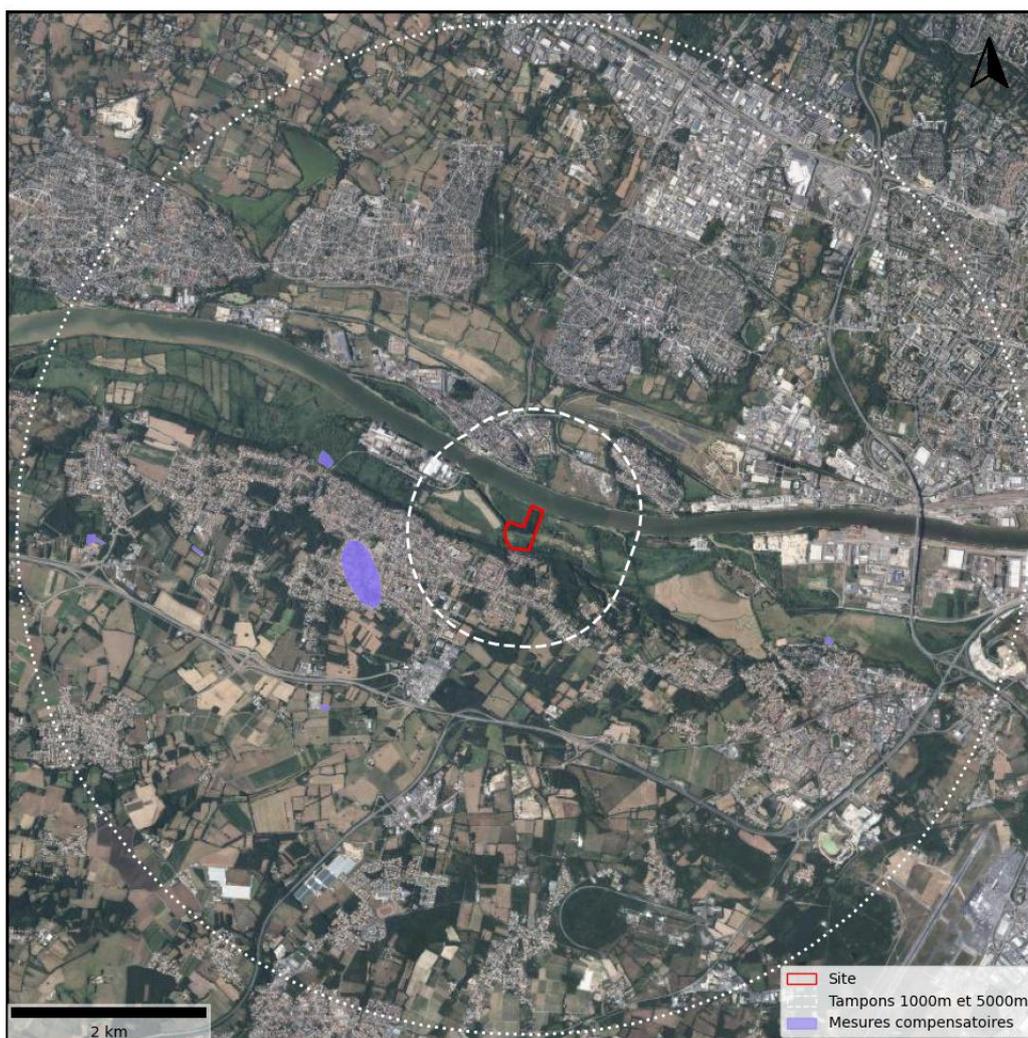
Ces informations peuvent être utiles pour vérifier le critère d'additionnalité qui s'impose aux mesures de compensation.

### 8. BATI

### 9. MISE À DISPOSITION POSSIBLE DU SITE POUR PROJET DE RESTAURATION ECOLOGIQUE

## 10. Opportunités de synergie et additionnalité

Mesures compensatoires<sup>1</sup> :



Carte 3 : Localisation des mesures compensatoires prescrites (Source : GéoMCE)

**Zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles du département : en ZPENS**

**Site acquis au titre des ENS : non**

**Zone de préemption au titre de la protection des captages d'eau potable : non**

**Site acquis au titre de la protection des captages d'eau potable : non**

<sup>1</sup>Une mesure compensatoire voisine peut offrir une opportunité de synergie avec le site. En revanche, un site déjà concerné par une mesure compensatoire est soumis à des contraintes réglementaires : il ne peut faire l'objet d'une restauration écologique complémentaire qu'à condition d'apporter un gain écologique additionnel et de ne pas remettre en question l'objectif de la première mesure. Attention, l'exhaustivité de GéoMCE n'est pas garantie.

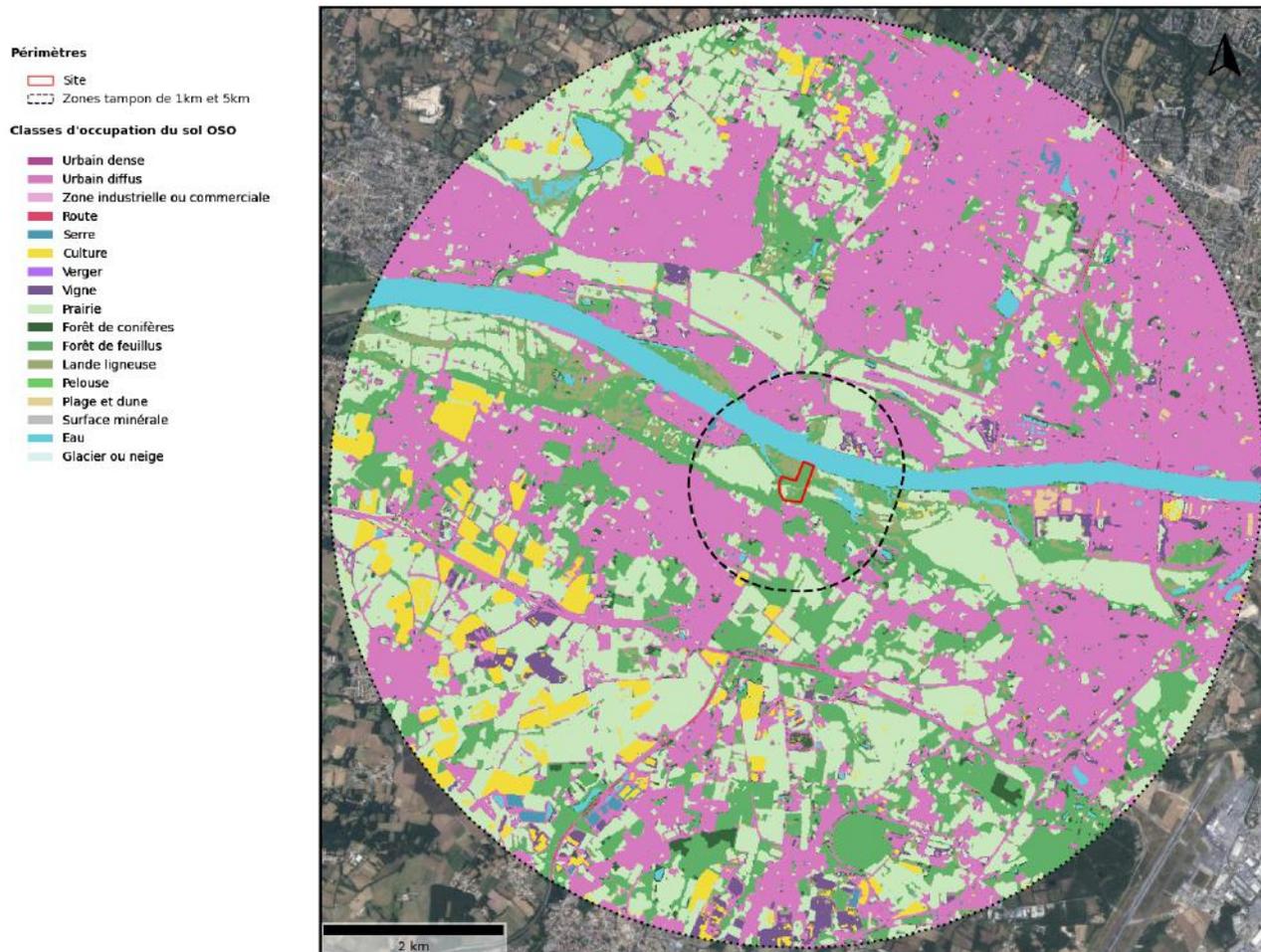
## 11. PROJETS STRUCTURANTS POUVANT INFLUENCER LE DEVENIR DU SITE

**Commentaire apporteur :** L'ensemble du site n'ayant pas été restauré dans le cadre des mesures compensatoires, d'autres partenariats vont être développés pour restaurer l'ensemble du site dans le cadre de mesures compensatoires (Nantes Métropole, développeur éolien).

## B - CONTEXTE ECOLOGIQUE

# 1. OCCUPATION DU SOL

La couche d'occupation du sol utilisée est la couche OSO, produite par le Cesbio à partir de photointerprétation avec une résolution de 20 m. Le résultat obtenu, notamment sur des petits sites, peut être sensiblement différent de la réalité constatée sur le terrain ou sur orthophoto. Le résultat obtenu sur les sites de moins de 2 ha doit être impérativement vérifié.



Carte 4 : Occupation du sol dans un rayon de 5km autour du site (Source : OSO THEIA)

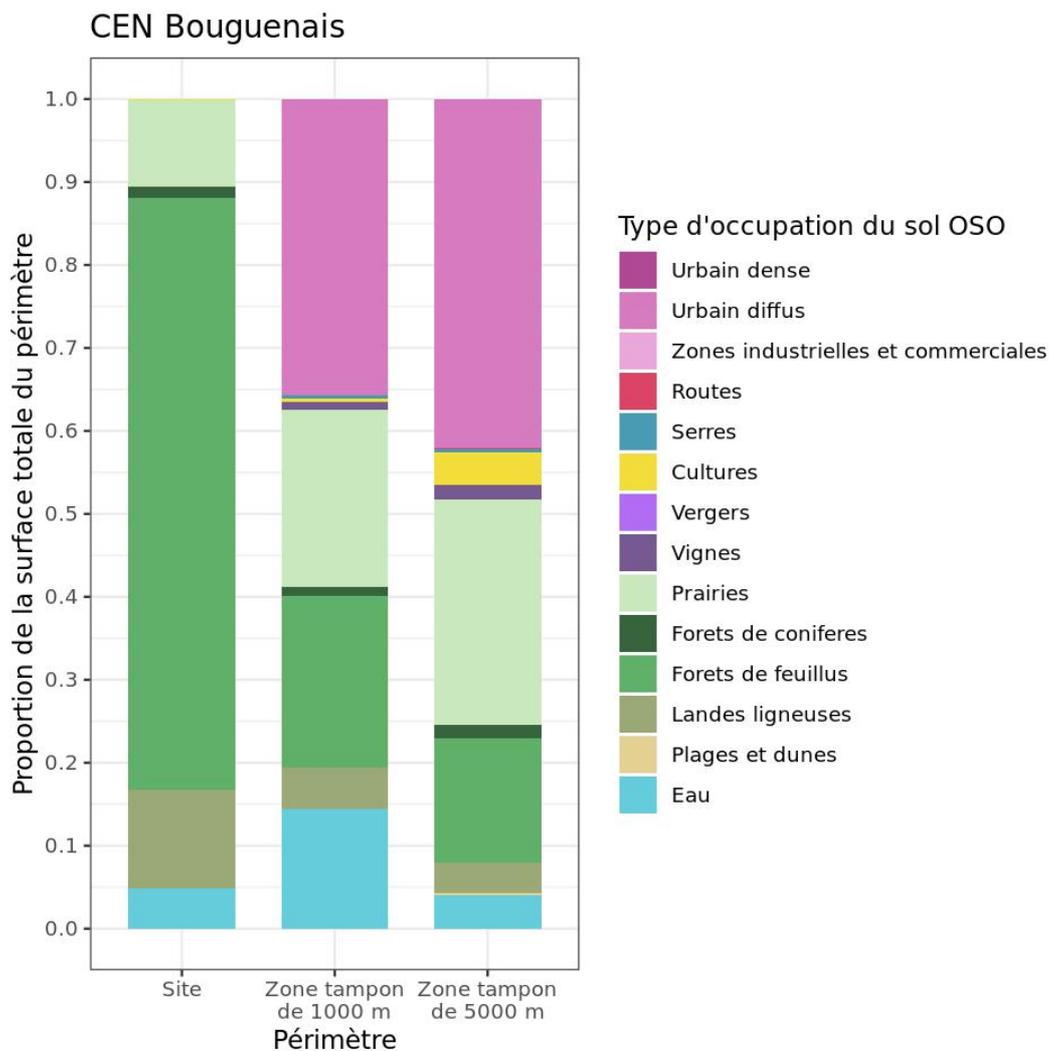
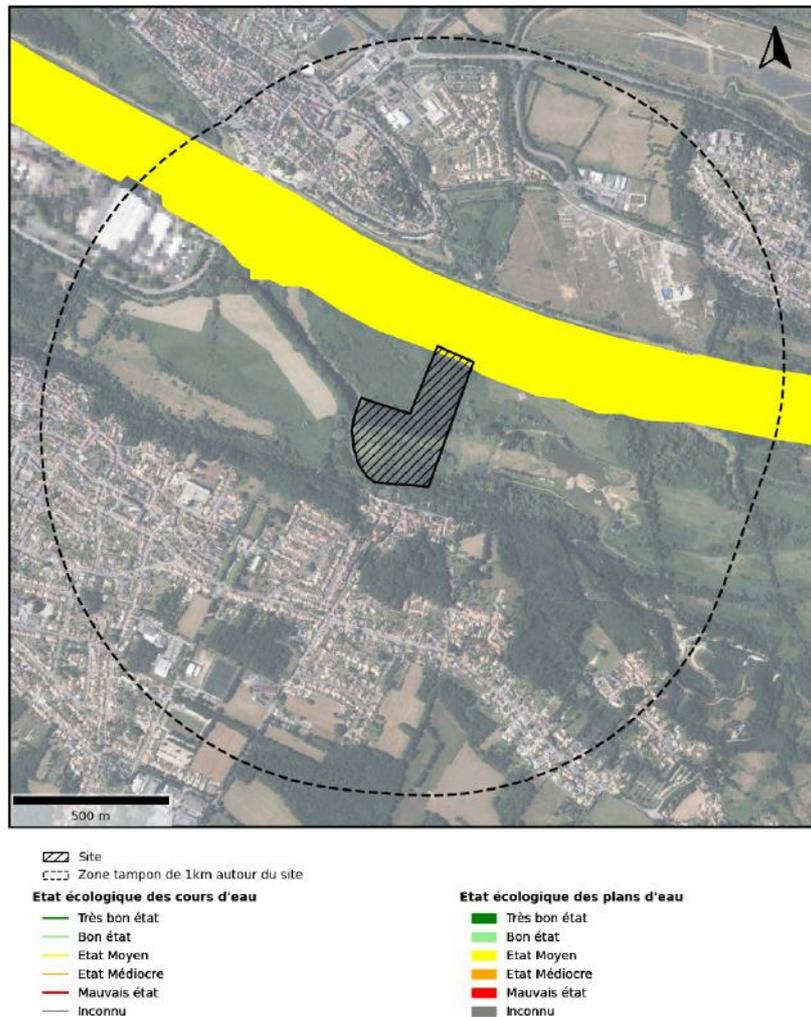


Figure 1 : Proportions des types d'occupation du sol selon l'échelle d'étude (Source : OSO THEIA)

## 2. EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

Présence d'un cours d'eau à moins de 50m du site : oui

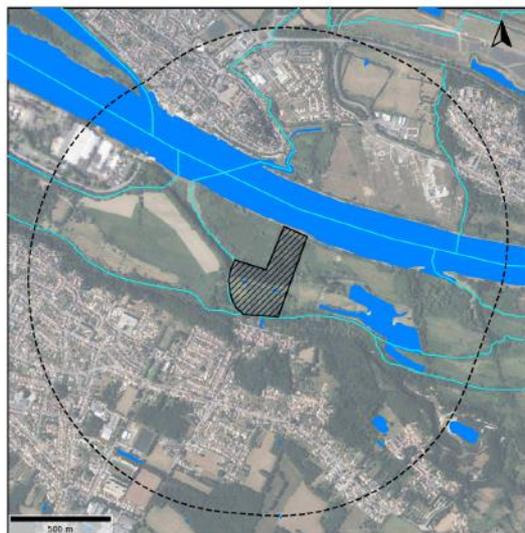


Carte 5 : État écologique des cours d'eau et plans d'eau (Source : Rapportage DCE)

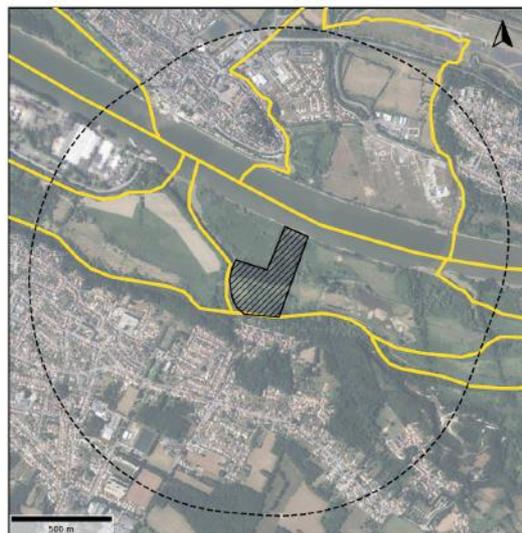
Statut du cours d'eau vis-à-vis de la continuité écologique (au titre de l'art L 214-17 du code de l'environnement) :

Liste 1 : cours d'eau sur lesquels la protection complète des poissons migrateurs amphihalins doit être réalisée : construction de tout nouvel obstacle interdite. Espèces concernées sur le site : Anguille, Saumon atlantique, Truite de mer, Alose, Lamproie marine et espèces holobiotiques

Liste 2 : cours d'eau sur lesquels il conviendra d'assurer ou de rétablir la libre circulation des poissons migrateurs et l'écoulement des sédiments.



Site  
 Zone tampon de 1km autour du site  
 Cours d'eau (BD Topage)  
 Plan d'eau (BD Topage)  
 Surfaces élémentaires (BD Topage)  
 • Obstacles à l'écoulement



Site  
 Zone tampon de 1km autour du site  
**Classement de continuité écologique**  
 Cours d'eau liste 2  
 Cours d'eau liste 1  
 Cours d'eau non classifié

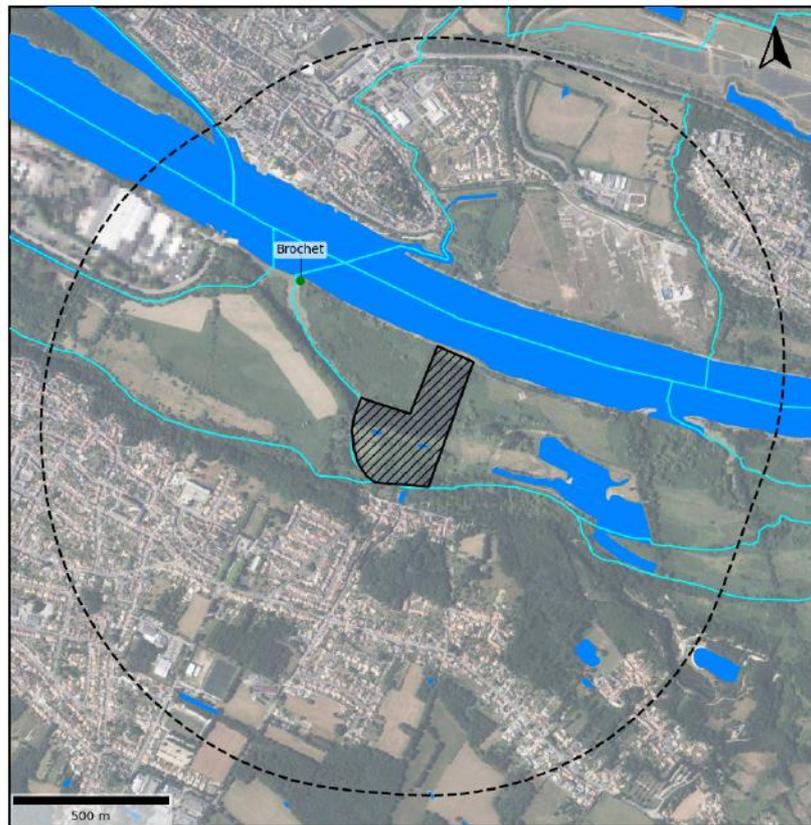
**Carte 6 et 7 : Obstacles à l'écoulement et classements de continuités écologiques (Source : Eaufrance)**

## Inventaire des frayères :

En application de l'art L 432-3 du code de l'environnement et dans l'objectif de préserver les frayères, ou les zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole, un inventaire des frayères est dressé dans chaque département sur la base de pêches d'inventaire et d'une expertise de cours d'eau et de tronçons de cours d'eau précisant la qualité des habitats et des frayères.

Inventaire des frayères sur le site et à proximité (1 km) :

- 1ère liste (frayère identifiée d'après la granulométrie) : Néant
- 2ème liste (zone identifiée d'après les observations d'oeufs ou d'alevins) : Brochet
- 3ème liste (zones d'alimentation et de croissance de crustacés) : Néant

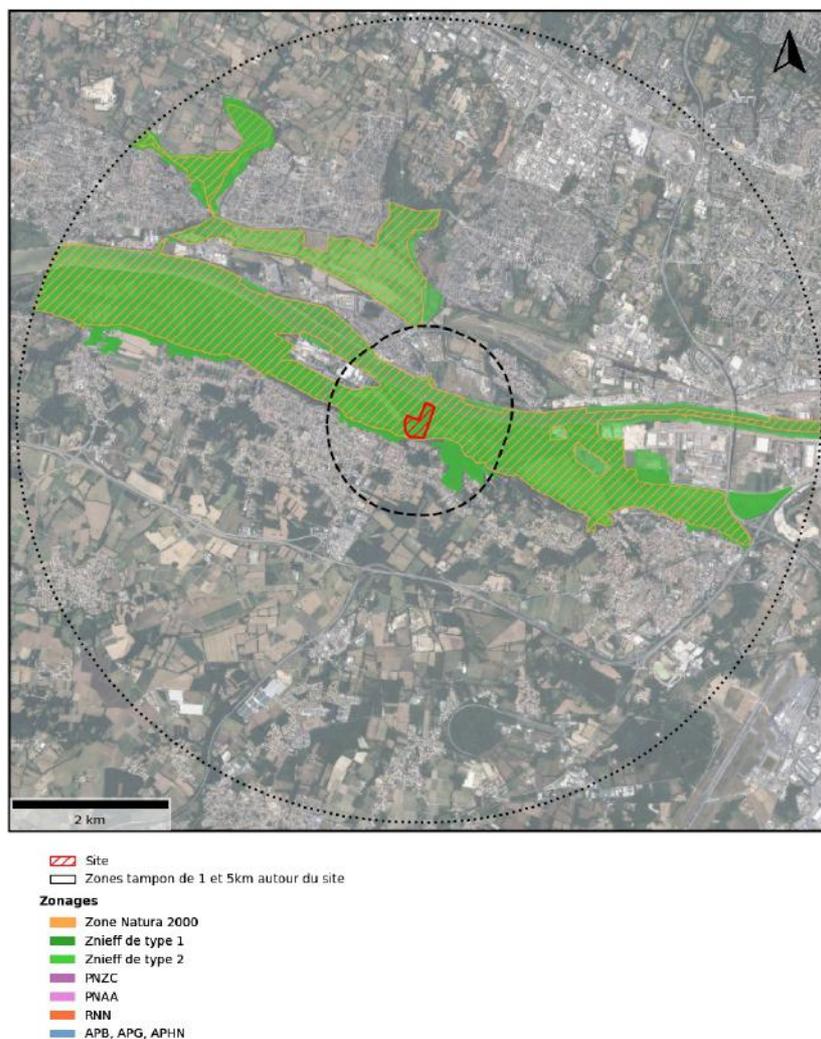


-  Site
-  Zone tampon de 1km autour du site
-  Cours d'eau (BD Topage)
-  Plan d'eau (BD Topage)
-  Surfaces élémentaires (BD Topage)

- Frayères**
-  Poisson liste 1
  -  Poisson liste 2
  -  Ecrevisse liste 2

Carte 8 : Inventaire des frayères (Source : Eaufrance, 2017)

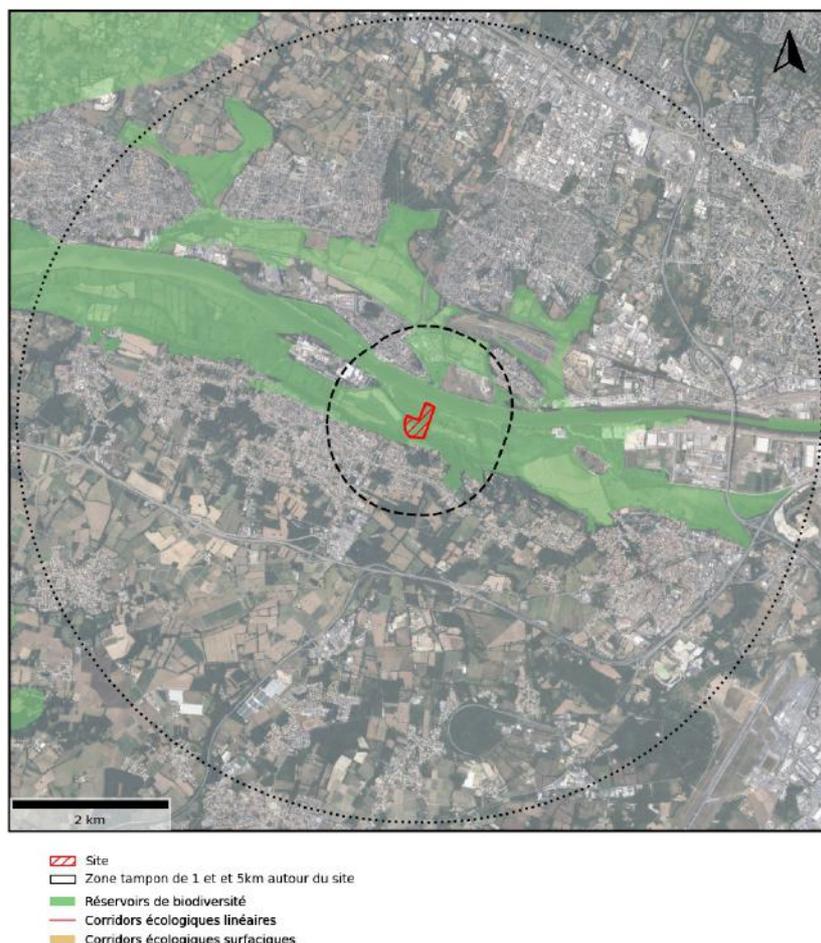
### 3. ZONAGES NATURELS



Carte 9 : Zonages à enjeu pour la biodiversité (voir en annexe la liste des zonages) (Source : BOB)

## 4. RESEAUX ECOLOGIQUES

Les réseaux écologiques indiqués ci-après proviennent de la couche nationale des continuités écologiques établie à partir des données des SRCE. Elles peuvent être complétées par des données de continuités écologiques identifiées à des échelles plus locales au sein des SCOT, des PLU, des PNR ou d'études écologiques spécifiques locales.



Carte 10 : Réseaux écologiques à l'échelle du paysage (Source : SRCE)

Voir liste des Réservoirs et corridors écologiques ainsi que leurs caractéristiques respectives en Annexe 2.

## 5. DESCRIPTION ET ETUDES ECOLOGIQUES DISPONIBLES

Nom	Emprise	Date	Auteur	Lien
-----	---------	------	--------	------

Présence avérée, potentielle ou passée d'éléments écologiques remarquables (espèces, habitats, fonctions):

Type	Oui/Non/ne sait pas	Précisions
Espèces à enjeu	oui	Angélique des estuaires, Castor d'Europe
Habitats à enjeu	oui	Saulaie blanche, Roselière
Fonctions écologiques à enjeu	oui	Expansion des crues de la Loire
Zonages à enjeu	oui	Natura 2000, ZNIEFF

## 6. ENJEUX IDENTIFIES (A DIRE D'APPORTEUR) :

Enjeux	Note	Commentaires
Défragmenter des territoires	MOYENNE	Plutôt dans un territoire déjà réservoir de biodiversité
Préserver des fonctions écologiques	MOYENNE	Expansion des crues de la Loire

Restaurer des écosystèmes rares et menacés	FORTE	Prairies inondables de l'estuaire Loire
Conserver des espèces rares ou protégées	MOYENNE	Angélique des estuaires, Castor d'Europe
Conserver la nature ordinaire	FAIBLE	
Autre		

## 7. SOURCES DE PRESSION IDENTIFIEES SUR LE SITE (A DIRE D'APPORTEUR) :

Catégorie	Sous-catégories	Intensité	Commentaire
Activités agricoles et sylvicoles	Sylviculture	forte	
	Elevage	faible	
	Aquaculture	nulle	
	Culture	nulle	
Aménagements / pratiques de gestion liés à des impératifs de sécurité	Contrainte liée à un risque technologique	nulle	
EEE et autres espèces perturbant l'écosystème	Espèces indigènes perturbant / déséquilibrant l'écosystème	faible	
	EEE et autres espèces allochtones	moyenne	
Exploitation de ressources biologiques	Chasse	moyenne	
	Cueillette	nulle	
	Pêche	nulle	
Forte fréquentation humaine	Gestion du risque d'incendie	nulle	
	Barrages et autres modifications de l'écoulement des eaux	nulle	
	Forte fréquentation humaine	nulle	
Infrastructures linéaires de transport / de service	route	nulle	
	Voie ferrée	nulle	
	Infrastructure de transport d'énergie / de ressources	faible	
Phénomènes météorologiques extrêmes	Tempêtes et inondations	moyenne	
	Températures extrêmes	nulle	
Pollution	Pollution lumineuse	nulle	
	Pollution sonore	nulle	
	Déchets végétaux	nulle	
	Pollution chimique	nulle	
	Pollution thermique	nulle	
	Déchets autres	nulle	
Production d'énergie / exploitation minière	Forage pétrolier / gazier	nulle	
	Production d'énergies renouvelables	nulle	
	Mine / carrière	nulle	
Sols artificialisés (aménagements surfaciques)	Espace bâti ou imperméabilisé	nulle	
	Terrain de loisir	nulle	
Événements géologiques	Avalanches / glissements de terrain	nulle	
	Séismes / tsunamis	nulle	
	Sécheresses	nulle	
	Activité volcanique	nulle	

## 8. FACTEURS DE DETERIORATION DES HABITATS NATURELS OU DES ESPECES PAR DES PRESSIONS A L'EXTERIEUR DU SITE AYANT DES CONSEQUENCES SUR LE SITE

## 9. COMMENTAIRES GENERAUX SUR LE SITE

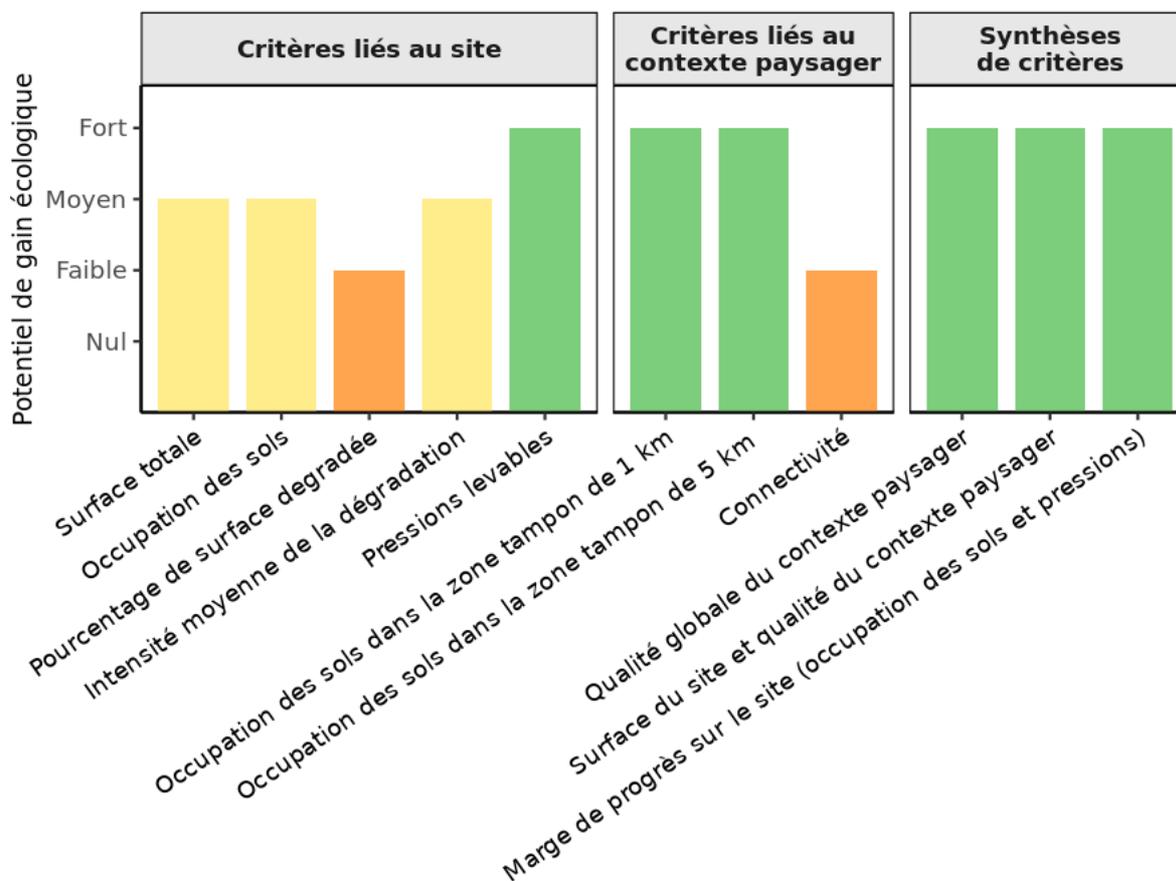
## 10. ÉLÉMENTS D'ANALYSE DU POTENTIEL DE GAIN ECOLOGIQUE

Cette partie propose une évaluation qualitative des critères influant sur le potentiel de gain écologique d'un site, obtenue par analyse automatisée des données nationales et des données fournies par les contributeurs. Elle constitue une évaluation préparatoire à une expertise de terrain, et ne se substitue pas à l'expertise d'un écologue.

Catégorie	Critère	PGE
Caractéristiques intrinsèques du site	Surface totale	MOYEN
	Occupation du sol du site	MOYEN
	% de surface dégradée	FAIBLE
	Intensité de la dégradation	MOYEN
	Potentiel lié aux actions pour diminuer les pressions	FORT
Contexte paysager	Connectivité	FAIBLE
	Occupation des sols dans la zone tampon 1km	FORT
	Occupation des sols dans la zone tampon 5km	FORT
Synthèse de critères	Qualité globale du contexte paysager	FORT
	Surface du site et qualité du contexte paysager	FORT
	Marge de progrès sur le site	FORT

Alertes	
Facteurs contraignant fortement les possibilités de restauration écologique	
Présence d'espèces, d'habitats ou de fonctions écologiques à enjeu	Présence espèce à enjeu. Présence habitats à enjeu Présence fonctions écologiques à enjeu. Frayère à Brochet
Présence de zonages à enjeu sur site	SIC, ZPS, ZNIEFF2, ZNIEFF1
Milieux aquatique	Présence d'un cours d'eau à moins de 50m du site.

## CEN Bouguenais



Potentiel de gain écologique : ■ Fort ■ Moyen ■ Faible

### CRITERES DU TABLEAU PGE (Définition des critères et de leur mode de calcul)

**Surface totale** : La surface d'un site est positivement corrélée à son PGE. Elle conditionne sa capacité à accueillir un écosystème riche, résistant et résilient face aux perturbations environnementales.

**% de surface dégradée** : Pourcentage de la surface du site dont la naturalité est présumée fortement altérée (surface anthropisée). Plus ce pourcentage est élevé, plus le PGE est élevé.

**Occupation des sols** : Évaluation de l'occupation des sols sur le site selon son degré probable de naturalité. Plus la naturalité moyenne du site est présumée faible, plus le PGE est élevé.

**Intensité moyenne de la dégradation** : Intensité moyenne de la dégradation sur la partie du site présumée fortement dégradée (surface anthropisée). Plus cette intensité moyenne est élevée, plus le PGE sur les parties fortement dégradées sera élevé.

**Potentiel lié aux pressions levables** : Critère basé sur les pressions levables signalées par l'apporteur du site. Plus il y a de pressions levables, plus le PGE est élevé (cet indicateur n'est présent que si l'apporteur a signalé des pressions).

**Connectivité** : L'appréciation de la connectivité du paysage est liée à la présence de réservoirs de biodiversité et de cours d'eau autour du site. Plus la connectivité est élevée, plus le PGE est élevé.

**Occupation des sols dans la zone tampon 1 km** : Indicateur basé sur l'occupation des sols dans une zone tampon de 1 km autour du site. Plus la naturalité moyenne de cette zone est présumée forte, plus le PGE du site est élevé.

**Occupation des sols dans la zone tampon 5 km** : Indicateur basé sur l'occupation des sols dans une zone tampon de 5 km autour du site. Plus la naturalité moyenne de cette zone est présumée forte, plus le PGE du site est élevé.

**Connectivité** : L'appréciation de la connectivité du paysage est liée à la présence de réservoirs de biodiversité et de cours d'eau autour du site. Plus la connectivité est élevée, plus le PGE est élevé.

**Surface du site et qualité du contexte paysager :** PGE lié à la synthèse entre la surface du site et la qualité globale du contexte paysager autour du site.

**Marge de progrès sur le site :** PGE lié à la synthèse entre l'occupation des sols sur le site et les pressions levables recensées par l'apporteur (si l'apporteur n'a pas signalé de pressions, cet indicateur est équivalent à l'évaluation de l'occupation des sols en moyenne sur le site).

## ANNEXE 1 : LISTE DES ZONAGES ET CARACTERISTIQUES RELATIVES AU SITE

Type de zonage	Identifiant du zonage	Nom du zonage	Superficie au sein du tampon 5 km (ha)	Proportion au sein du tampon 5 km	Distance au site (m)	Détails du zonage
APB	FR3800603	Stations D'Angélique Des Estuaires Des Berges De La Loire	.45	0%	3882.90	<a href="https://inpn.mnhn.fr/espace/protège/FR3800603">https://inpn.mnhn.fr/espace/protège/FR3800603</a>
SIC	FR5200621	Estuaire de la Loire	983.24	11.60 %	0	<a href="https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR5200621">https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR5200621</a>
ZPS	FR5210103	Estuaire de la Loire	1001.87	11.82 %	0	<a href="https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR5210103">https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR5210103</a>
ZNIEFF2	520616267	VALLÉE DE LA LOIRE A L'AVAL DE NANTES	1193.74	14.08 %	0	<a href="https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520616267">https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520616267</a>
ZNIEFF1	520006646	COTEAUX BOISES A EXPOSITION NORD A SAINT-JEAN-DE-BOISEAU ET LA MONTAGNE	49.91	0.59 %	70.09	<a href="https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520006646">https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520006646</a>
	520013068	PRAIRIES DE SAINT-JEAN-DE-BOISEAU A BOUGUENNAIS	580.00	6.84 %	0	<a href="https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520013068">https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520013068</a>
	520616252	MARAIS ET LAC DE BEAULIEU	72.86	0.86 %	3613.17	<a href="https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520616252">https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520616252</a>

Source : données synthétisées par la Boîte à outils Biodiversité (Bob) – service numérique de l'INPN - date de la requête : 23/06/2025

## ANNEXE 2 : LISTE DES ZONAGES ET CARACTERISTIQUES RELATIVES AU SITE

Tableau 1 : catégories de réservoirs de biodiversité et caractéristiques associées (données SRCE)

Nom	Type de réservoir	Surface des réservoirs au sein du tampon 5km (ha)	Proportion des réservoirs au sein du tampon 5km
BOCAGE AU NORD DE PONT-SAINT-MARTIN	AUTRE	47.06 ha	0.01 %
BOCAGE DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE À LA FORÊT DU GÂVRE	AUTRE	3230.54 ha	0.38 %
BOCAGE DU PAYS DE RETZ	AUTRE	336.32 ha	0.04 %
ESTUAIRE DE LA LOIRE	MULTITRAME	4512.39 ha	0.53 %

LAC DE GRAND-LIEU	HUMIDE	3045.07 ha	0.36 %
MILIEUX HUMIDES DE LA VALLÉE DE L'OGNON	HUMIDE	50.87 ha	0.01 %
MILIEUX HUMIDES DE LA VALLÉE DE LA SÈVRE NANTAISE	MULTITRAME	52.40 ha	0.01 %
MILIEUX HUMIDES, VALLÉE ET MARAIS DE L'ERDRE	MULTITRAME	63.90 ha	0.01 %
VALLÉE DE LA LOIRE	HUMIDE	4.47 ha	0.00 %
VALLÉE DU GESVRES, DU CENS ET DE LA CHÉZINE	HUMIDE	184.33 ha	0.02 %

Tableau 2 : liste des corridors dans le tampon 5km et enjeux associés (données SRCE)

- NON CLASSÉ ()
- NON CLASSÉ ()

Les informations contenues dans cette fiche sont purement indicatives, non exhaustives et dépourvues de valeur réglementaire. Elles ne préjugent pas de l'absence d'autres enjeux environnementaux, de quelque nature qu'ils soient, ni de dispositifs législatifs ou réglementaires pouvant s'appliquer, notamment en lien avec la présence potentielle d'espèces protégées. Il appartient à l'utilisateur de compléter ces données par toute expertise ou étude complémentaire nécessaire, le cas échéant en lien avec les autorités compétentes.